

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 septembre 2016

**Rapporteur :
Monsieur Georges-Philippe
FONTAINE**

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 29/09/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/09/2016
(accusé de réception du 28/09/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Modification du tableau des emplois

Délibération visant à permettre le recrutement d'un contractuel en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, sur un poste vacant de responsable administratif au sein du conservatoire de musique et d'art dramatique.

Vu la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant l'évolution des activités du service ;

Une procédure de recrutement est lancée afin de combler le poste de responsable de l'administration au sein du conservatoire de musique et d'art dramatique.

Conformément à l'article article 3-3 (2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et, pour les besoins du service, il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des emplois afin de permettre le recrutement d'un contractuel, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire.

Modification d'emplois permanents

EMPLOIS	SERVICES	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
1 responsable de domaine administratif/culturel/social (1)	Conservatoire de musique et d'art dramatique	Attaché et grades assimilés	Attaché principal et grades assimilés	

(1) *Emploi qui, pour les besoins du service, peut être occupé par un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire dans les conditions fixées par l'article 3-3 (2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier le tableau des emplois, tel que spécifié ci-dessus.